

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 21

votants 25

OBJET
CONSEIL MUNICIPAL
Affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice
2022

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude
RENAUX, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL,
M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme
TOUTAIN, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, M.
TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. CUVILLIERS, Mme
CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme
SILVESTRE.

Arrivée de Mme LEGRAND à 20h24 (*prend part au vote de la présente
délibération*)

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL, pouvoir donné à M. DUPUIS,
- Mme LALOT, pouvoir donné à Mme CHATELAIN,
- Mme AUGUSTE, pouvoir donné à Mme ROUSSEL,
- Mme BUIGNET, pouvoir donné à Mme SILVESTRE,
- M. FOLLEAT, absent excusé
- M.PIOT

Secrétaires de séance :

- Jeannine GUYOT,
- Françoise ROUSSEL

DELIBERATION N° 4

OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

CONSIDERANT que l'instruction sur la comptabilité des Collectivités Territoriales prévoit d'établir un Compte Financier Unique qui retrace les opérations de dépenses et de recettes dont les écritures ont été vérifiées conformes avec le Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	<u>Résultat C.A 2021</u>	<u>Virement à la section Investissement</u>	<u>Résultat de l'exercice 2022</u>	<u>Restes à réaliser 2022</u>	<u>Solde Restes à Réaliser 2022</u>	<u>Chiffres 2022 à prendre en compte pour l'affectation du résultat</u>
Investissement	A 1 010 272,88 €		C 532 341,78 €	Dépenses : 672 916,00 € Recettes : 175 185,00 €	E Recettes : Dépenses - 497 731,00 €	F=A+C+E 1 044 883,66 €
Fonctionnement	A 749 010,80 €	B 549 010,80 €	C 506 574,57 €			G=A-B+C 706 574,57 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide d'affecter le résultat comme suit :

A-B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de fonctionnement.	
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 (si G en excédent) Affectation obligatoire	706 574,57 Euros
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	706 574,57 Euros
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	200 000,00 Euros
Total affecté au compte 1068	506 574,57 Euros
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002)	0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 3 avril 2023 et ont signé les membres présents.
 Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
 Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),